

**"EXTRAIT DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND  
TENUE LE 7 MARS 2012"**

**291**

**DB3**

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement  
technique à Drummondville  
(secteur Saint-Nicéphore)

6212-03-021

**AMÉNAGEMENT**

F) **PROJET DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT**  
(COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL ET ÉNERGÉTIQUE - DRUMMONDVILLE)

F.1) **Résolution d'adoption du projet de règlement et du document  
indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement**  
mrc9882/12

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement ainsi que le document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement sont déposés pour adoption par résolution;

ATTENDU le résumé du directeur général adjoint et aménagiste, M. Lucien Lampron) quant à l'objet de ce projet soit la mise en place d'un complexe environnemental et énergétique sur le territoire de la Ville de Drummondville;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut, en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* à tout moment, modifier son schéma d'aménagement;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement tel que décrit au préambule de la présente résolution et le document qui l'accompagne.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Drummondville, ce 12 mars 2012

Michel Gagnon  
Directeur général

  
**COPIE**